LE TORCHIS
contact@letorchis.com

Gare à la fourberie des imposteurs

Description

Le mercredi 18 juillet dernier, les citoyens musulmans ont fêté leur jour de l'an selon le calendrier hégirien.

À cet effet, il me paraît important d'apporter, encore une fois, mon humble contribution rationnelle pour inciter mes coreligionnaires à la réflexion et à la compréhension du culte, tout en leur adressant avec le Torchis, nos meilleurs vœux pour l'année hégirienne.

Chaque année, dès le premier mois, nommé Muharram, du calendrier lunaire hégirien, correspondant cette fois au mois de juillet 2023, quasiment toutes les pseudo-autorités musulmanes auto-proclamées et les associations de mosquées rappellent aux fidèles, non sans insistance appuyée allant presque à menacer les récalcitrants des affres du grand barbecue céleste, de leur devoir à s'acquitter de la « zakat el mel » – entendez par-là l'impôt social purificateur annuel, telle une obligation canonique incontournable.

Pensez-donc ! Cette taxe dite purificatrice, mon œil, cet impôt religieux s'élève au taux de 2,5% sur un seuil minimal d'épargne annuelle pour 2023, le nissab, réajusté d'année en année, de 4496 euros. Et plus l'épargne en valeur numéraire ou matérielle, mobilière et immobilière, sera importante, plus le prélèvement sera donc conséquent.

J'ignore par quel stratagème sacripant et carambouilleur on en est parvenu à instituer, dans le dogme islamique, un pareil impôt inique auquel tout musulman doit s'acquitter. Une escroquerie monumentale à l'échelle mondiale !!! C'est comme s'acheter la foi en monnaie sonnante et trébuchante !

Cette manne juteuse prétendument religieuse serait destinée, selon cette prescription frauduleuse inventée et légiférée par détournement étymologique de certains versets coraniques, à être versée aux indigents, aux miséreux, mais aussi et surtout aux pseudo-autorités auto-proclamées qui en feront, paraît-il en toute confiance, re-mon oeil, bon usage pour le bien de la communauté.

Certes, le Coran prescrit bel et bien ce rite parmi d'autres, la zakat, mais en aucune façon cette zakat el mel, cette escroquerie d'impôt social purificateur !!! En vérité, nulle part dans le Coran, le mot « zakat » n'est associé à l'argent, à un impôt ou une taxe quelconque. La zakat est l'effort permanent,

que doit accomplir le croyant, pour contribuer à la purification de son âme et de celle d'autrui.

Espérer obtenir la zakat de Dieu, c'est se purifier de toutes les âneries inventées par les soi-disant exégètes et savants médiévaux, théologiens, imams et charlatans de tous poils, idolâtres et imposteurs du temps présent ou passé.

La zakat, c'est combattre l'ignorance et le faux pour établir, ou rétablir et conforter, la connaissance et la vérité rationnelle qui émanent du Coran, c'est ôter toutes les scories stupides et incohérentes que l'on a greffé au Verbe de Dieu au fil du temps.

Acquitter la zakat c'est en quelque sorte la mission du croyant sur terre, du dépositaire de la Miséricorde Divine, du Rayonnement d'Amour de Dieu sur l'humanité toute entière. C'est le devoir du dispensateur, par délégation et lieutenance, des Richesses de Dieu sur Ses Créatures. De celui qui donne de ce qu'il reçoit et dès qu'il le reçoit de Dieu, de celui qui s'offre à défendre la justice et la paix, à protéger et à aider le pauvre, le nécessiteux, la mère et l'enfant, la veuve, l'orphelin et le malade, l'étranger.

S'acquitter de la zakat c'est le don de soi en tout temps, en tout lieu et en toute circonstance, pour soutenir le plus faible, le croyant ou le non-croyant, l'homme libre ou l'emprisonné, pour nourrir l'indigent et le pèlerin ou celui qui frappe à la porte, c'est vêtir celui ou celle qui porte des haillons, c'est couvrir et pardonner la faute d'autrui lorsqu'il y a repentance, c'est se rendre aussi vaillant qu'un tigre ou un grizzly pour défendre la justice, pour protéger les opprimés et les persécutés, quels qu'ils soient, d'où qu'ils viennent.

Durant toutes ces dernières années, en France, les musulmans se sont laissés séduire par une multitude de fédérations, d'organisations et d'institutions prétendument représentatives du culte islamique. On a vu naître, dans différents territoires de France, des Conseils d'imams régionaux ou départementaux. Pire encore, l'ex-UOIF a non pas simplement créé un conseil de la fatwa et de la recherche, basé à Dublin en Irlande, mais également un Conseil national théologique musulman de France !!! C'est ainsi qu'un clergé, non déclaré et non autorisé en islam, s'est développé et structuré au nez et à la barbe des musulmans, mais pas seulement.

Ces *«pseudo-autorités religieuses islamiques»* de pacotille s'auto-réclament au nom de Dieu, et s'attribuent des rôles ou des pouvoirs que Dieu n'a même pas accordé au Prophète !!! Elles légifèrent en toute impunité en lieu et place de Dieu !!! C'est un stellionat inacceptable et illicite au regard de l'islam !!!

À présent, je tiens à rappeler qu'en France, l'impôt dit religieux a été aboli en 1789. Le 11 août 1789 fut publié le décret relatif à la suppression de ce type d'impôt étranger à l'État.

Mohamed Guerroumi : *Membre honoraire Instance Nationale Dialogue avec l'Islam. Membre du Conseil des Sages*

Categorie

1. Société

date créée
31 juillet 2023